

CASAM

Collectif d'accueil des solliciteurs d'asile en Moselle

Lieu d'intervention : 21 rue Languedoc 57070 METZ
Personne responsable du lieu : Maurice MELCHIOR

Téléphone : 03 55 80 08 43
Courriel : casam57@orange.fr
Service apporté :



"Rien de ce qui est humain ne m'est étranger"
Térence **CASAM**

- Aide administrative aux étrangers
L'ordre de traitement des demandes est le suivant :
 - 1) Procédures d'asile (OFPRA, dont réexamen, CNDA, OFII, dont CMA, réunification familiale, infos aux protégés), en fonction de l'urgence .
 - 2) Demandes de titre de séjour dès le début de l'examen d'une demande d'asile (avant 2 mois ou 3 mois pour le médical, après l'enregistrement).
 - 3) Demandes d'admission exceptionnelle au séjour « travail » (dont par circulaire Valls et pour étudiants), « vie privée et familiale de plein droit » (dont pour les femmes étrangères victimes de violences), « motifs humanitaires ou exceptionnels ».
 - 4) Les autres demandes de titres de séjour seront orientées vers la CIMADE ou la Ligue des Droits de l'Homme
- Apprentissage du français langue étrangère, facteur d'intégration du demandeur d'asile

Permanences d'accueil :

Lundi et vendredi de 9h à 12h , toute l'année sauf les jours fériés

Cours de français :

CASAM : cours de Français pour demandeurs d'asile

PLANNING 2020/21

| Lieux | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|--|--|---|---|---|----------|
| 1 CASAM Borny 21 rue du Languedoc 3eme étage (derrière la place du marché) | | 9h / 11h grands débutants 4 places débutants 9 places moyens 9 places confirmés 9 places | | | |
| 2 Maisons des Associations 1 rue du Coetlosquet 2ème étage (près de la place de la République) | 8h30 / 10h15 Moyens 15 places 10h15 / 12h Débutants 15 places | | 8h30 / 10h15 Débutants 15 places 10h15 / 12h Confirmés 15 places | | |
| 3 Fondation Abbé Pierre Restaurant Social 7 rue Clovis (près de la gare) | | 13h30 / 15h débutants et moyens : 2 groupes de 8 | 13h30 / 15h débutants et moyens : 2 groupes de 8 | 13h30/15h débutants : 2 groupes de 8 | |

1) Les mesures « barrières » seront respectées et du matériel de protection sanitaire sera disponible sur place. Les consignes de distanciation physique et de nettoyage seront données et affichées. Les chaises seront occupées une sur deux. **Le port du masque est obligatoire.**

2) Une **carte nominative de participation aux cours** sera délivrée dès la première session aux auditeurs. Cette carte a pour objectif de donner un accès préférentiel aux participants les plus assidus et motivés. La carte sera délivrée/renseignée dès lors que la personne sera présente aux cours. La carte de participation sera servie à chaque session.

3) En cas de manque de places , il sera donné priorité aux personnes les plus assidues sur présentation de leur carte. En aucun cas une personne sans carte ne sera accueillie.

Il est bien évident qu'il est possible de suivre les cours aux deux endroits et que cela est même encouragé !

Conditions d'accueil : être demandeur d'asile



- Faire valoir ses droits, remplir des papiers administratifs
- Apprendre le français

Site internet : <http://www.casam57.org/>